





<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le <b>17 AVR 2018</b></p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p> <p><i>Le Maire par délégation</i></p>  <p><b>MC TESTA</b></p> 	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : *Service Evénements Culturels*

### **POLICE DE LA CIRCULATION**

**Règlement du stationnement et de la circulation**

**Fête de Saint-Aphrodise**

**samedi 28 avril 2018**

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L.2212-5, L 2213-1 et L2213-6 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles L 325-1 et suivants, L 411-1, R 130-10, et suivants R 411-1 et suivants, R 417-10 ;

VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-2, L116-1 et suivants et R.116-2 ;

VU le Code Pénal et notamment les articles R 131-13 et R.610-5 ;

VU le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants ;

VU l'arrêté Municipal du 14 novembre 1955 sur la police de la circulation et du stationnement modifié ;

**CONSIDERANT** qu'en raison de la Fête de Saint-Aphrodise qui se déroulera le samedi 28 avril 2018, il importe de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de préserver la sécurité publique et de permettre le bon déroulement de cette manifestation,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 : STATIONNEMENT**

Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant du vendredi 27 avril 2018 à 18h00 au samedi 28 avril 2018 à 20h30 :

**- place Saint-Aphrodise au droit du n°12 au n°22 (des 2 côtés de la chaussée);**

## ARTICLE 2 : CIRCULATION

1) la circulation sera interrompue au fur et à mesure du passage du défilé, le samedi 28 avril 2018 à partir de 15h00 sur le parcours suivant :

### Départ place Saint-Jacques à 15h15,

- rue Saint-Jacques,
- place Saint-Cyr,
- rue Saint-Cyr,
- rue de l'Ancienne Comédie,
- rue de l'Argenterie,
- place des Trois Six (Forum),
- rue Pépézet,
- avenue Alphonse Mas,
- place Gabriel Péri,
- rue du 4 septembre
- allées Paul Riquet (partie centrale jusqu'au parvis du Théâtre)
- petit côté des Allées Paul Riquet (à contre sens),
- place de la Victoire,
- rue de la République,
- plan des Constitutions,
- rue Casimir Péret,
- rue Vannièrè,

### Arrivée place Saint-Aphrodise à 17h15,

2) La circulation sera interdite, le samedi 28 avril 2018 de 17h00 à 18h00 :

- **place Saint Aphrodise (dans sa totalité),**

**ARTICLE 3 :** les véhicules qui se trouveront en infraction par rapport aux dispositions contenues dans l'article 1 précité pourront être mis en fourrière sans préavis,

**ARTICLE 4 :** Les conducteurs des véhicules, les piétons, les spectateurs devront se conformer aux indications qui leur seront données par le service d'ordre (Police Nationale et Police Municipale) ;

Le service d'ordre est habilité à prendre toutes les mesures non prévues au présent arrêté et qui pourraient s'avérer nécessaires,

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

17 AVR 2018

Robert MENARD

Pour Le Maire et par Délégation  
L'Adjoint au Maire  
Odile DORIER

